

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Département : GIRONDE	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Nombre de conseillers en exercice : <input type="text" value="15"/>
	SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF		
Commune : GREZILLAC	Séance du : 7 avril 2022		Nombre de conseillers présents : <input type="text" value="12"/>
	Délibération n°22.04.07.09		Nombre de suffrages exprimés : <input type="text" value="14"/>

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, se réunit sous la présidence de M. Didier NEBREDA, délibérant sur le compte administratif dressé par M. Claude NOMPEIX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	134 527,94	0,00	0,00	185 432,27	134 527,94	185 432,27
Opérations de l'exercice	54 650,42	168 940,77	684 592,05	765 414,67	739 242,47	934 355,44
TOTAUX	189 178,36	168 940,77	684 592,05	950 846,94	873 770,41	1 119 787,71
Résultats de clôture	20 237,59	0,00	0,00	266 254,89	0,00	246 017,30
Restes à réaliser	1 503,26,00	0,00	0,00	0,00	1 503,26	0,00
RÉSULTATS DÉFINITIFS	21 740,85	0,00	0,00	266 254,89	0,00	244 514,04

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations :

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le

Et de l'affichage en mairie le

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,

A Grézillac le 7 avril 2022

Le conseiller municipal

Le Président désigné de séance

Didier NEBREDA

